

Caissalim

La caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine



Promotion
Santé
Occitanie

Partenaires et soutiens du projet Caissalim



Lever les freins financiers, physiques et d'accès aux connaissances pour une alimentation de qualité

- **Des comités citoyens, facteur de participation et de citoyenneté**
 - Diversité socio-professionnelle et culturelle
 - Acquisition des connaissances sur le système alimentaire et rencontre des professionnels
 - Apprentissage et pratique de la démocratie
- **Le maintien et le développement d'une production alimentaire de qualité et durable et de points de vente sur l'ensemble du territoire**

- **Une caisse de solidarité**
 - Un budget alimentaire pour tous
 - Une cotisation pensée par les habitants et adaptée à chaque situation économique





Trois grandes phases de 2023 à 2025

Phase 1 Montage et mise en fonctionnement de caisses de bassin de vie

Phase 3 Création de l'association "Caissalim, Caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine"

Janvier 2025

Mars 2023 à janvier 2025

Juillet 2025

Phase 2 Articulation et mutualisation entre les caisses d'alimentation des 4 bassins de vie





Caisse d'alimentation Nord

Izards Trois Cocus, La Vache, Lalande, Borderouge



Toulouse



Caisse d'Alimentation des Pradettes [CAP]

Les Pradettes



Le Noyau

Pont des demoiselles, St Exupéry, Montaudran, Empalot, Saouzelong, Rangueil



Calim'Potes

Ramonville, Castanet, Saint-Orens-de-G



Ramonville-Saint-Agne

Étapes de montage des caisses d'alimentation de bassin de vie

2. Appropriation des enjeux du SA

- Construction de la connaissance de cause
- Construction d'une vision commune des problématiques du système alim.



I. Mobilisation citoyenne

Constitution des collectifs citoyens



4. Conventionnement des pros



5. Lancement des caisses de bassin de vie



- Cotisations
- Allocation du budget alimentaire
- Achat dans le réseau de professionnels conventionnés

3. Définition du fonctionnement de la caisse

- Charte des valeurs
- Règles de fonctionnement
- Seuil de cotisation
- Système monétaire
- Critères de conventionnement

Etat d'avancement du montage des caisses de bassin de vie

- **Au nord et au sud : caisses en fonctionnement avec 85 adhérent-es :**
 - Continuation du travail de conventionnement des professionnels
 - Continuation des réunions de fonctionnement et des ateliers de formation
- **A l'est**
 - Définition des cotisations
 - Lancement de la caisse en janvier 2025 avec 50 adhérent-es
- **A l'ouest**
 - Fonctionnement autonome
 - Rejoindront la caisse intercommunale

Caissalim
TOULOUSE

SAVE THE DATE

21
SEPTEMBRE
2024

LANCEMENT
de la
CAISSALIM NORD
et de la
CALIM'POTES

Ensemble, changeons le système alimentaire !

caissalim-toulouse.org contact@caissalim-toulouse.org

Caisse citoyenne d'alimentation
financée par des habitants, soutenue par des partenaires, alimentée par des paysans, producteurs, artisans, magasins et restaurants engagés pour permettre à chacun de bien manger !

Bénéficiaires du projet et changement d'échelle

- **Court terme (2024 – 2025)**
 - **Habitants : 400 foyers** sur Toulouse, Ramonville, Auzeville et Castanet à partir d'avril 2025
 - **Professionnel-le-s : + de 50 producteurs, entreprises de transformation alimentaire, magasins, restaurants, etc.** engagés dans des pratiques durables et une vingtaine de salariés en parcours d'insertion
 - **Étudiants : + de 100 étudiants** (lycée agricole, ENSAT)
- **Moyen-terme** (à partir de juillet 2025): fusion des caisses et grossissement progressif du nombre d'adhérents à la *Caisse citoyenne d'alimentation de l'aire urbaine toulousaine*

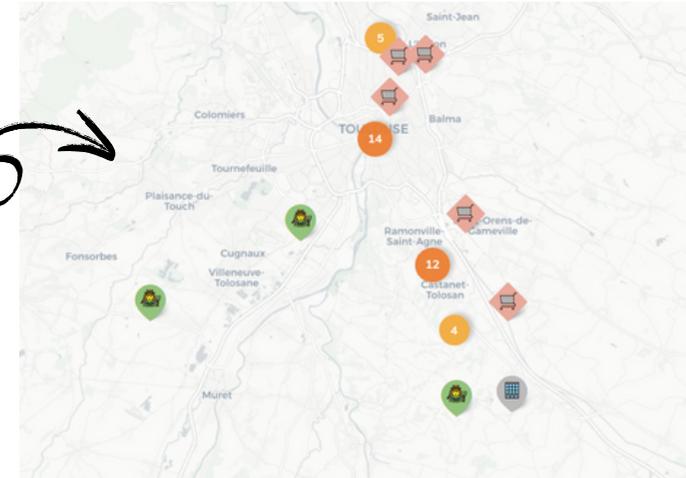


Fonctionnement opérationnel pour les adhérent-es

Cotisation

- calcul avec le guide
- engagement sur 3 mois
- en virement ou en espèce

Utilisation du budget dans le réseau de pro conventionnés



Allocation du budget

- sur sa carte Vitalim ou en tickets Caissalim
- 100 MonA cumulable d'un mois à l'autre

Participation aux réunions

- Choix de nouveaux pros
- Formations et ateliers
- Amélioration du fonctionnement



Grilles de cotisation des caisses Nord et Sud



CALCUL DE MA COTISATION EN 4 ÉTAPES

1 Je calcule le reste à vivre de mon foyer

Le **reste à vivre** est la somme d'argent qu'il reste par mois pour financer les achats d'alimentation, d'hygiène, d'habillement et de loisirs de mon foyer.

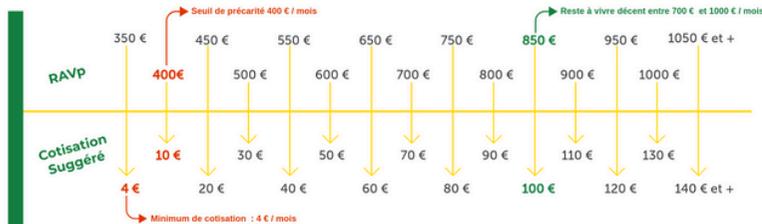
Pour le calculer : j'additionne les **ressources mensuelles de mon foyer** : salaires, retraites, allocations, revenus mobiliers et immobiliers dont je soustrais **toutes les charges fixes** : loyer, impôts, factures d'électricité, de gaz, assurances, transports, téléphone, internet et mensualités de crédit.



2 Je détermine le reste à vivre par personne (RAVp) de mon foyer

Pour cela, je **divise** le reste à vivre calculé par le **nombre de personnes qui compose mon foyer**, sachant qu'un **adulte** compte pour **1** et un **enfant de moins de 14 ans** compte pour **0,5**.

3 Je visualise ensuite le montant obtenu sur la grille de cotisation



4 Je coche la case qui correspond à la situation actuelle de mon foyer, puis je retire 5 € ou 10 € à la cotisation suggérée

- Il m'arrive **souvent** de **ne pas avoir assez à manger**...
 - Il m'arrive **parfois** de **ne pas avoir assez à manger**...
 - J'ai assez à manger mais **pas toujours les aliments que je souhaiterais**.....
 - Je peux manger **tous les aliments** que je souhaite.....
- J'ai un RAVp de 400 €, j'ai coché la case 1, 2 ou 3 alors je retire 5 € à la cotisation suggérée.
- À partir d'un RAVp de 450 €, j'ai coché la case 1 ou 2 alors je retire 10 € à la cotisation suggérée.
- J'ai coché la case 3, je retire 5 € à la cotisation suggérée.

Un exemple concret pour s'approprier la grille de cotisation :

Une famille de **4 personnes** composée de **3 adultes** et de **1 enfant de moins de 14 ans** souhaite rejoindre la Caissalim.
 Les étapes à suivre pour connaître le montant de leur cotisation sont :
 Étape 1 : calcul du **reste à vivre** pour ce foyer, **ressources mensuelles 3950 € - charges fixes 1963 € = 1987 €**
 Étape 2 : calcul du RAVp par ce foyer, **reste à vivre calculé 1987 € par le nombre de personnes composant le foyer 3,5 = 568 €**
 Étape 3 : **visualisation** du montant obtenu sur la grille de cotisation, dans ce cas, **568 € de RAVp équivaut à une cotisation de 45 € par mois**
 Étape 4 : la **case 3 a été cochée**, je retire 5 € au montant de la cotisation suggérée, soit une cotisation de 40 € pour le foyer pour obtenir le **budget alimentaire de 100 €**. Si un second adulte, du même foyer souhaite cotiser, chaque adulte met 40 € et reçoit un budget alimentaire de 100 € soit 200 € pour le foyer.

Caissalim, une solution simple pour changer ensemble notre système alimentaire !

CALCUL DE MA COTISATION EN 3 ÉTAPES

1 J'évalue ma situation économique selon un des trois critères proposés

Grâce à une des grilles suivantes, je visualise ma situation économique.

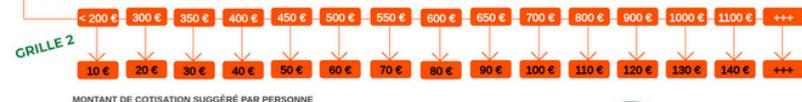
CRITÈRE 1 : RESSOURCE MENSUELLE NETTE

Correspond au **revenu mensuel** et se compose du **revenu du travail** (y compris commissions, bonus et pourboires), de **prestation de retraite**, de **rente**, d'**indemnité de remplacement de revenu**, de **pension alimentaire** accordée en justice, de **prestation sociale**, de **prestation d'objectif emploi** ou d'**allocation de solidarité sociale**.



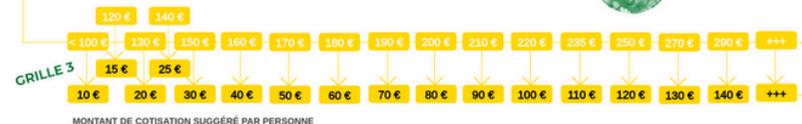
CRITÈRE 2 : RESTE À VIVRE

Désigne le **montant qui me reste** une fois que j'ai payé les **charges fixes** : loyer, crédit immobilier, charges, assurances, abonnements et consommation (eau, électricité, téléphone...), transports...



CRITÈRE 3 : BUDGET ALIMENTAIRE

Est la **somme de ce que je dépense** par mois pour l'alimentation à domicile.



2 Je définis la composition de mon foyer

Grâce au **montant obtenu** dans la grille que j'ai choisie ci-dessus, je **divise** celui-ci par le **nombre de membres qui compose mon foyer**, sachant qu'un **adulte** compte pour **1** et un **enfant de moins de 12 ans** compte pour **0,5**.

3 Je calcule le montant de la cotisation de mon foyer

Enfin, je **raporte** le résultat obtenu sur la grille sélectionnée pour connaître le montant de cotisation par membre de mon foyer. **Chaque cotisant dispose d'un budget alimentaire de 100€.**

Vous pouvez également calculer votre situation sur les 3 grilles pour comparer le montant de cotisation suggéré !

Un exemple concret pour s'approprier la grille de cotisation :

Une famille de **4 personnes** composée de **2 adultes** et de **2 enfants de moins de 12 ans** souhaite rejoindre la Caissalim. Les étapes à suivre pour connaître le montant de leur cotisation sont :
 Étape 1 : **choix du critère / grille** : le critère choisi est celui de la grille 1 : la **RESSOURCE MENSUELLE NETTE** qui est pour ce foyer de **2500 €**.
 Étape 2 : **définition de la composition du foyer** il faut donc faire le calcul suivant **2500 : 3 = 833 € de ressource mensuelle nette** par personne.
 Étape 3 : **report du résultat obtenu sur la grille choisie**, dans notre cas, le montant de cotisation suggéré se situe entre 20 € et 30 € par mois pour le foyer.
 La **personne qui cotise peut décider de mettre 25 €** lui permettant de **disposer d'un budget de 100 € pour son foyer**.
 Si un second adulte du même foyer souhaite cotiser, chaque adulte met 25 € et reçoit un budget alimentaire de 100 € soit 200 € pour le foyer.

Caissalim, une solution simple pour changer ensemble notre système alimentaire !

Fonctionnement de la monnaie de la Caissalim

- Même nom qu'en Gironde et à Montpellier : MonA
- Monnaie commune aux 4 caisses
- Système monétaire cogéré par Sol Violette et des membres des caisses



Carte Vitalim : fonctionnement numérique avec QR code



Ticket Caissalim : fonctionnement comme un ticket restaurant

Charte de conventionnement des pros : exemple de la Caissalim Nord

Critères de conventionnement de la Caissalim Nord



Aliments sains



Confiance entre professionnels de l'alimentation et mangeurs



Production, transformation et distribution durable écologiquement et socialement

Aliments sains
Socle alimentaire de la Caissalim nord

Aliments conventionnables
"Tout ce qui est brut ou transformé simple"

Aliments non conventionnables

Production locale

- Fruits et légumes frais de saison
- Légumineuses
- Fruits oléagineux, graines
- Herbes et aromates
- Céréales (riz, blé, sarrasin, millet, ...)
- Produits laitiers
- Miel
- Poissons de pêche de saison et artisanale
- Poissons d'élevage labellisés bio

Produits peu transformés

- Filés
- Pain en magasin bio ou d'acteurs boulangers
- Boissons
- Conserves
- Huiles première pression à froid (vierges et vierges extra)
- Huiles vierges première pression à froid désodorisée

Produits importés

- Café
- Chocolat
- Thé
- ...

Aliments non conventionnables

- Aliments ultra transformés et contenant des marqueurs d'ultra-transformation (groupe 4 sur l'échelle NOVA)
- Aliments suremballés
- Pêches industrielles
- Pâtisserie en boulangerie



Confiance entre professionnels de l'alimentation et mangeurs



Local : Occitanie
En choisissant le plus près si un choix est nécessaire



Circuits-courts
Maximum de un intermédiaire entre la production et la consommation



Partage des valeurs et ouverture d'esprit
Volonté de s'engager dans une amélioration des pratiques, pour une alimentation saine, durable et accessible à toutes et tous

Pour construire la confiance entre acteurs en permettant l'interconnaissance et les rencontres, la Caissalim Nord a décidé de privilégier le local, les circuits-courts et les professionnels qui partagent ses valeurs.

Production durable écologiquement et socialement

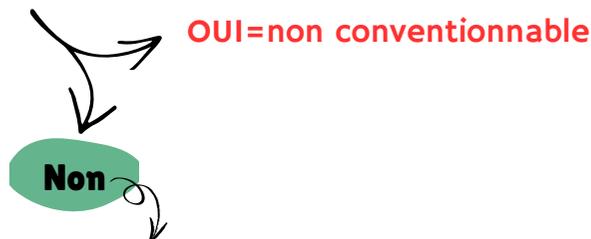
Pour les producteur-ice-s non labellisé-e-s, les pratiques agricoles et d'élevage doivent répondre aux conditions suivantes :

- Pas de pesticide ni d'engrais de synthèse
- Lutte contre le changement climatique
- Bonnes conditions d'élevage
- Préservation des habitats de la biodiversité
- Valorisation des ressources du territoire
- Préservation de la santé globale des sols
- Autonomie et indépendance
- Bien-être des travailleurs
- Sobriété dans l'usage de l'eau
- Réduction et valorisation des déchets

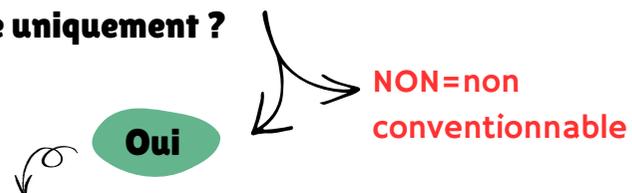
Charte de conventionnement des pros : exemple de la Caissalim Nord

Processus de conventionnement des magasins et des entreprises de transformation

1. Entreprise cotée en bourse ?

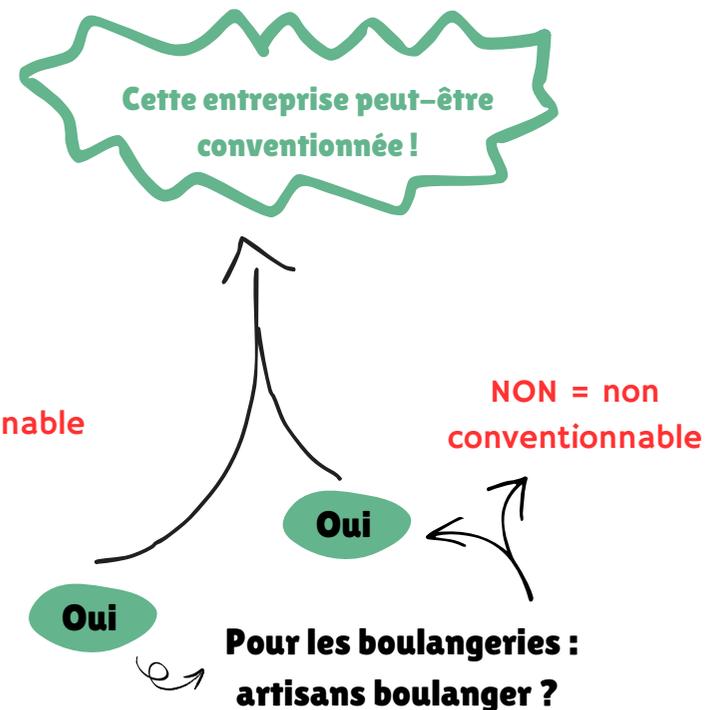


2. Possibilité de conventionner des produits du socle alimentaire uniquement ?



3. Ouverture d'esprit du gérant-e et partage des valeurs ?

NON=non conventionnable



Témoignages

**Fatou Diarrayé Diallo : membre de la
Caïssalim Est**



Marco Nucci : membre de la Caïssalim Nord





Merci pour votre écoute !



www.caissalim-toulouse.org

